

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 11 avril 2022 à 19h30 au Centre Intergénérationnel, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;

2 Adoption de l'ordre du jour;

3 Comptes rendus des élus;

4 Correspondances:

- 4.1 Approbation du règlement d'emprunt numéro 272-21;
- 4.2 Approbation du règlement d'emprunt numéro 276-22;
- 4.3 Réception d'une aide financière dans le cadre de la révision de la Politique familiale;
- 4.4 Réception d'une aide financière pour la Fête nationale à Adstock;

5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 5.1 Adoption du procès-verbal du mois de mars 2022;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2022;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 mars 2022;
- 5.4 Adoption du règlement numéro 278-22 concernant les modalités de publication des avis publics;
- 5.5 Dépôt du projet de règlement numéro 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec;
- 5.6 Dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers de la Commission municipale du Québec;
- 5.7 Embauche de ressources pour la période estivale;
- 5.8 Achat d'un serveur informatique : autorisation de dépense;
- 5.9 Achat d'un véhicule de service dans le cadre de l'aide accordée pour la Coopération intermunicipale en ingénierie : autorisation de dépense;
- 5.10 Cession à titre gratuit du lot 5 135 418 du cadastre du Québec : autorisation de dépense et de signature;
- 5.11 Addenda au protocole d'entente du projet du Domaine Escapad et du prolongement d'une voie de communication entre le 6e Rang et la route du Mont-Adstock : autorisation de signature;
- 5.12 Tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines : autorisation de représentation et de dépenses;
- 5.13 Renouvellement de l'abonnement au journal Le Cantonnier;
- 5.14 Transport adapté : mandat à la MRC des Appalaches;

6 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 6.1 Projet du Domaine Escapad : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- 6.2 1, route du Mont-Adstock : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- 6.3 2, chemin du Coteau : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

- 6.4 Lot 6 598 376 du cadastre du Québec (Domaine Escapad) : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
 - 6.5 71, chemin Sacré-Coeur Est : analyse et décision concernant la demande de travaux de rénovation assujettis au règlement numéro 177-15 relatif à la citation de biens patrimoniaux;
 - 6.6 Travaux de restauration de l'exutoire de la rivière de l'Or au lac à la Truite : versement d'une aide financière;
 - 6.7 Régularisation du 3 674, chemin Sacré-Coeur Ouest : autorisation de dépenses;
 - 6.8 Dossier Conrad Vallée – Martin Jacques : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
 - 6.9 Dossier Scierie Alex inc. – Jean-Rock Lehoux : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
- 7 Développement socio-économique:**
- 7.1 Problématique de logement : création d'une table de travail;
- 8 Travaux publics et voirie:**
- 8.1 Alimentation en eau du Centre intergénérationnel : octroi d'un mandat de services professionnels;
 - 8.2 Achat d'un camion avec sellette : autorisation de dépense;
 - 8.3 Signalisation personnalisée de certains noms de rue : autorisation de dépense;
 - 8.4 Travaux de réfection sur la rue Réjean et 1re Avenue Est : demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques;
 - 8.5 Travaux de construction pour l'allée d'accès au Centre de transformation et de réfection sur la rue Réjean et 1re Avenue Est : autorisation d'appel d'offres;
 - 8.6 Travaux à réaliser sur la rue des Écureuils et sur les rues Réjean et 1re avenue Est : octroi d'un mandat de services professionnels;
 - 8.7 Fourniture de différents types de gravier : dépôt des soumissions et octroi des contrats;
 - 8.8 Location de divers équipements de machinerie lourde : octroi de contrat;
- 9 Sécurité publique:**
- 9.1 Travaux à la caserne : autorisation de dépense;
 - 9.2 Achat d'une échelle pour le SSI : autorisation de dépense;
- 10 Loisirs, culture et vie communautaire:**
- 10.1 Campagne de financement d'un cabanon des marqueurs au terrain de baseball de Saint-Méthode : octroi d'une aide financière;
 - 10.2 Installation de haut-parleurs à la patinoire de Saint-Daniel : autorisation de dépense;
 - 10.3 Remplacement des chandails de soccer : autorisation de dépense;
 - 10.4 Grand Tour vélo Québec : autorisation de la tenue de l'évènement et de l'utilisation des voies publiques et des installations de la Municipalité;
 - 10.5 Défi 4 Vents : autorisation de la tenue de l'évènement et de l'utilisation des voies publiques de la Municipalité;
 - 10.6 Achat de matériel pour la tenue du Défi 4 Vents : autorisation de dépense;
- 11 Affaires diverses:**
- 12 Période de questions:**

13 Informations et activités à venir:

- 13.1 15 au 18 avril : activités de Pâques;
- 13.2 15 avril : date de limite pour le retrait des balises;
- 13.3 18 avril : fermeture de l'aréna du Complexe sportif;
- 13.4 28 avril 18h30 : deuxième consultation publique dans le cadre de la refonte du plan et des règlements d'urbanisme à l'édifice Bernardin-Hamann;
- 13.5 30 avril : date limite pour le retrait et le démantèlement des abris d'hiver pour automobile;

14 Levée ou ajournement de la séance.

22-04-100 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 272-21

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance du MAMH à l'effet qu'il approuvait le règlement d'emprunt numéro 272-21 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées pour des travaux d'infrastructures sur la 1^{re} Avenue Est et la rue Réjean.

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 276-22

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance du MAMH à l'effet qu'il approuvait le règlement d'emprunt numéro 276-22 décrétant une dépense 878 000 \$ et un emprunt de 878 000 \$ pour le prolongement de la conduite d'eau potable et pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils.

RÉCEPTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une aide financière de 5 250 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales pour la révision de sa Politique familiale.

RÉCEPTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE À ADSTOCK

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une aide financière de 6 000 \$ du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de la Fête nationale du Québec qui se tiendra à Sacré-Coeur-de-Marie le 23 juin prochain.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

22-04-101 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2022

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de mars 2022 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-102 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE MARS 2022

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 626 627.11 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 mars 2022 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale pour obtenir les explications.

22-04-103 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 278-22 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU que la législation municipale prévoit plusieurs situations où la publication d'avis public est nécessaire;

ATTENDU que le projet de loi 122, visant principalement à reconnaître que les Municipalités sont des gouvernements de proximité, a modifié le Code municipal du Québec permet maintenant l'adoption d'un règlement concernant la publication des avis publics;

ATTENDU qu'au sein des gouvernements de proximité, la participation et l'engagement des citoyens ainsi que l'accès à l'information sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans sociaux et économiques;

ATTENDU que la publication des avis publics sur Internet est un moyen rapide, efficace et économique pour informer les citoyens du territoire de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 mars 2022;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 278-22 concernant les modalités de publication des avis publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-RM-SQ-4 CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La conseillère Luce Bouley dépose le projet de règlement ayant pour objet d'encadrer la possession et la garde des animaux, de manière à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Municipalité.

22-04-104

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

ATTENDU que la Commission municipale du Québec (CMQ) a réalisé des travaux d'audit portant sur la transmission des rapports financiers des municipalités;

ATTENDU que ces travaux ont été réalisés par la Vice-présidente à la vérification de la Commission et que des rapports d'audit de conformité de cette dernière ont été produits et ont été rendus publics;

ATTENDU que ces rapports doivent être déposés à la première séance du conseil de la Municipalité qui suit leur réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la commission municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer les rapports d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la directrice en audit de la Commission municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-105

EMBAUCHE DE RESSOURCES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

ATTENDU les besoins au Service de loisirs et au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU que la candidature de monsieur Xavier Grondin a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité pour le poste de stagiaire au Service des loisirs;

ATTENDU que la candidature de monsieur Nathan Poirier a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité pour le poste de technicien au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Il est résolu ce qui suit :

- d'embaucher monsieur Xavier Grondin à titre de stagiaire au Service des loisirs pour la période estivale dont les conditions resteront à définir par la directrice générale;
- d'embaucher monsieur Nathan Poirier à titre de technicien en environnement comme salarié temporaire selon les dispositions de la convention collective;
- d'accorder à monsieur Poirier les fonctions et les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-106

ACHAT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que le serveur informatique est rendu à la fin de sa vie utile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser l'achat d'un serveur informatique au montant de 13 616 \$, taxes en sus et de financer cette dépense à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-107

ACHAT D'UN VÉHICULE DE SERVICE DANS LE CADRE DE L'AIDE ACCORDÉE POUR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN INGÉNIERIE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Municipalité obtenue une aide financière pour la coopération intermunicipale en ingénierie;

ATTENDU que la nécessité pour la Municipalité d'acquérir un véhicule de service en raison des nombreux déplacements suscités notamment dans le cadre des projets de coopération en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser l'achat d'un véhicule Hyundai Kona usagé chez Bernières auto inc. pour la somme de 26 524.73 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-108 **CESSION À TITRE GRATUIT DU LOT 5 135 418 DU CADASTRE DU QUÉBEC :
AUTORISATION DE DÉPENSE ET DE SIGNATURE**

ATTENDU que le propriétaire du lot 5 135 418 du cadastre du Québec (rang Nadeau) souhaite en faire don à la Municipalité;

ATTENDU le potentiel d'utilité publique de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'offre de cession à titre gratuit du lot 5 135 418 du cadastre du Québec, situé le long du rang Nadeau;
- de confier à Me Marie-Klaude Paquet, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- d'autoriser les dépenses relatives au mandat d'honoraires professionnels;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-109 **ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE DU PROJET DU DOMAINE ESCAPAD ET DU
PROLONGEMENT D'UNE VOIE DE COMMUNICATION ENTRE LE 6E RANG ET LA
ROUTE DU MONT-ADSTOCK : AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Municipalité a adopté le règlement numéro 226-18 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

ATTENDU que le règlement prévoit un processus pouvant mener à la conclusion d'une entente;

ATTENDU que la Municipalité a adopté le 11 janvier 2021, par la résolution portant le numéro 21-01-013, le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux pour la réalisation du projet du Domaine Escapad et du prolongement d'une voie de communication entre le 6e Rang et la route du Mont-Adstock;

ATTENDU l'annonce de la réalisation du projet du Domaine Escapad et les lettres d'entente confirmant les aides financières aux promoteurs;

ATTENDU que le protocole d'entente nécessite un addenda puisque certaines clauses doivent être modifiées en lien avec le nouveau contexte de réalisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'abroger à toutes fins que de droits la résolution numéro 21-09-317;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'addenda au protocole d'entente du projet du projet du Domaine Escapad et du prolongement d'une voie de communication entre le 6^e Rang et la route du Mont-Adstock.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-110 **TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE THETFORD MINES : AUTORISATION DE REPRÉSENTATION ET DE DÉPENSES**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la commandite d'un trou de golf au Tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines au montant de 125 \$;
- d'autoriser la participation d'un membre du conseil à titre de représentant municipal au montant de 150 \$, taxes en sus;
- de se procurer 4 billets pour le 5 à 7 du Tournoi au montant de 20 \$ chacun;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-111 **RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT AU JOURNAL LE CANTONNIER**

ATTENDU la campagne de recrutement des membres solidaires du journal communautaire Le Cantonnier;

ATTENDU que le journal couvre en partie l'information de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu que la Municipalité demeure membre solidaire pour le journal Le Cantonnier pour l'année 2022 au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-112 **TRANSPORT ADAPTÉ : MANDAT À LA MRC DES APPALACHES**

ATTENDU les obligations liées aux articles 48.39 à 48.43 de la Loi sur les Transports entourant le service municipal de transport des personnes handicapées;

ATTENDU que, historiquement, la Ville de Thetford Mines a toujours été désignée comme ville mandataire par les municipalités composant la MRC des Appalaches;

ATTENDU que le mandat d'organiser et de gérer un service de transport pour les personnes handicapées a été délégué à l'organisme Transport adapté de la région de Thetford;

ATTENDU que l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches font partie de Transport adapté de la région de Thetford;

ATTENDU les événements des derniers mois qui ont mené à certaines impasses quant à l'offre de services offerts par l'organisme et ce qui est souhaité par différentes municipalités;

ATTENDU le souhait de travailler en concertation sur le plan régional;

ATTENDU la volonté des municipalités de parvenir à un consensus quant à l'offre de services;

ATTENDU qu'avant d'envisager que la MRC déclare sa compétence pour le transport collectif et adapté, les municipalités souhaitent poursuivre les discussions dans le but de maintenir le modèle actuel et trouver une entente qui répondra aux besoins de l'ensemble des municipalités, incluant la ville mandataire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock demande à la MRC des Appalaches d'entreprendre toutes les discussions nécessaires en son nom afin de parvenir à une entente sur le plan de transport et sur l'offre de services avec la ville mandataire et l'organisme délégué le cas échéant;
- que la Municipalité d'Adstock désigne la MRC des Appalaches, en l'occurrence sa préfète et son directeur général, comme porte-parole régional et représentant des 18 municipalités locales afin d'agir à titre d'interlocuteur unique auprès de la ville mandataire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

22-04-113

PROJET DU DOMAINE ESCAPAD : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet déposé concerne la charte architecturale applicable dans le projet Domaine Escapad;

ATTENDU que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables au projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, soit la charte architecturale telle que déposée par le promoteur du projet Domaine Escapad, et d'assujettir tout projet de construction à celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-114

1, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet vise la réalisation de travaux d'aménagement du terrain, de construction d'une piscine creusée et la construction d'un gazebo;

ATTENDU que le projet répond majoritairement aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCS;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par le propriétaire du 1, route du Mont-Adstock (lot 5 448 274 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis à la condition qu'une preuve que la clôture de couleur blanche a déjà été commandée sinon la clôture entourant la piscine devra être dans les teintes de noir afin d'éviter de contraster avec le paysage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-115

2. CHEMIN DU COTEAU : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet vise la réalisation de travaux d'aménagement du terrain et de construction d'une résidence;

ATTENDU que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCP;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 2, chemin du Coteau (lot 6 491 699 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-116

LOT 6 598 376 DU CADASTRE DU QUÉBEC (DOMAINE ESCAPAD) : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet vise la réalisation de travaux d'aménagement du terrain et de construction dans le secteur du camping;

ATTENDU que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCP;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du lot 6 498 376 du cadastre du Québec (Domaine Escapad) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-117

71, CHEMIN SACRÉ-COEUR EST : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 177-15 RELATIF À LA CITATION DE BIENS PATRIMONIAUX

ATTENDU que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 177-15 établissant la citation en tant que biens patrimoniaux de l'église, de l'ancien presbytère et du cimetière Très-Saint-Cœur-de-Marie, ainsi que du monument du Sacré-Cœur et de l'ancienne école du village;

ATTENDU que le projet présenté prévoit le remplacement de la toiture et des trois fenêtres de la partie centrale de l'ancienne école du village de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que les éléments patrimoniaux de l'ancienne école du village de Sacré-Cœur-de-Marie touchent la volumétrie du bâtiment et la conservation de ses caractéristiques d'origine, notamment ses revêtements et certaines fenêtres;

ATTENDU que les matériaux souhaités pour le remplacement des matériaux ne sont pas identiques;

ATTENDU que, bien que les travaux proposés ne rencontrent pas les objectifs et les critères prévus à l'annexe E du règlement numéro 177-15, ceux-ci constituent des solutions alternatives qui permettront de conserver le bâtiment;

ATTENDU la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser les travaux de réfection présentés pour le 71, chemin Sacré-Cœur Est (lot 5 135 279 du cadastre du Québec) et de permettre, malgré la recommandation du CCU, la pose de fenêtres blanches plutôt que grises. Il est également résolu d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis à la condition que la couleur qui sera utilisée pour la porte d'entrée et les moulures extérieures respecte les couleurs d'époque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-118

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EXUTOIRE DE LA RIVIÈRE DE L'OR AU LAC À LA TRUITE : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que le projet de restauration de l'exutoire de la rivière de l'Or au lac à la Truite (désigné comme étant le canal de déviation) était une priorité et une préoccupation au plan environnemental de l'Association des Propriétaires du Lac-à-la-Truite;

ATTENDU que le canal de déviation est situé sur une propriété qui appartient à la Ville de Thetford Mines et a été construit par celle-ci pour ses besoins;

ATTENDU que la Ville de Thetford Mines avait confirmé un engagement financier en 2020 en autant que la Municipalité d'Adstock contribue également au projet;

ATTENDU que la Municipalité s'est engagée auprès de l'Association des Propriétaires du Lac-à-la-Truite à participer financièrement;

ATTENDU que l'Association riveraine a déposé le projet dans plusieurs programmes d'aide financières sans les résultats escomptés;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le versement d'une aide financière de 24 296.57 \$ à l'Association des Propriétaires du Lac-à-la-Truite dans le cadre des travaux de restauration de l'exutoire de la rivière de l'Or au lac à la Truite (canal de déviation);
- de financer la dépense à même la réserve financière intitulée « Réserve environnement ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-119 RÉGULARISATION DU 3 674, CHEMIN SACRÉ-COEUR OUEST : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que monsieur Conrad Vallée, propriétaire du 3674, chemin Sacré-Coeur Ouest, s'est adressé à la Municipalité afin de régler une problématique d'enclavement causée par le déplacement du chemin dans le passé;

ATTENDU que cette situation a été causée par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que depuis la cession de l'entretien de ce chemin à la Municipalité, il revient à la responsabilité de la Municipalité de régler ce problème;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 1 000 \$ à titre de compensation au propriétaire du 3 695, chemin Sacré-Coeur Ouest pour le transfert d'une partie du lot 5 914 046 du cadastre du Québec à monsieur Conrad Vallée;
- d'autoriser le Service de l'urbanisme et de l'environnement à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le dossier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- un mandat d'honoraires professionnels afin de préparer un plan et une description technique de la parcelle visée par la cession;
- de confier à Me Marie-Klaude Paquet, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-120 DOSSIER CONRAD VALLÉE – MARTIN JACQUES : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle monsieur Martin Jacques souhaite aliéner, en faveur de monsieur Conrad Vallée, une partie du lot numéro 5 914 046 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la demande de Martin Jacques d'aliéner, en faveur de monsieur Conrad Vallée, une superficie d'environ 705 mètres carrés du lot 5 914 046 du cadastre du Québec ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-121

DOSSIER SCIERIE ALEX INC. – JEAN-ROCK LEHOUX : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle Scierie Alex inc. souhaite aliéner, en faveur de monsieur Jean-Rock Lehoux, une partie du lot 5 448 589 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la demande de Scierie Alex inc. d'aliéner, en faveur de monsieur Jean-Rock Lehoux, une superficie de 1 356 mètres carrés du lot 5 448 589 du cadastre du Québec ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

22-04-122

PROBLÉMATIQUE DE LOGEMENT : CRÉATION D'UNE TABLE DE TRAVAIL

ATTENDU la demande en logements dans le secteur de Saint-Méthode;

ATTENDU les besoins criants des entreprises en matière de main-d'œuvre;

ATTENDU la volonté du conseil d'identifier des mesures et les mettre en œuvre pour solutionner la problématique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de créer une table de travail pour étudier la problématique de logement dans le secteur Saint-Méthode ci-nommée comité de concertation municipale en matière de logement;
- de nommer le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, les conseillers Michel Rhéaume et Marie-Claude Létourneau-Larose et le conseiller au développement socio-économique du CPI pour siéger sur ce comité;
- de permettre au comité de s'adjoindre les ressources et des intervenants qu'elle juge nécessaires pour la bonne conduite du dossier;
- de mandat le comité à remettre au conseil municipal, au plus tard le 30 mai, un premier rapport contenant leurs observations et recommandant des pistes d'actions à court terme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

22-04-123

ALIMENTATION EN EAU DU CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux les changements climatiques (MELCC) exige la mise en place d'un système de désinfection pour le traitement de l'eau potable au Centre intergénérationnel;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat de services professionnels afin de réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat à la firme LB Génie-conseil au montant maximal de 8 800 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux correctifs nécessaires pour le traitement de l'eau potable au Centre intergénérationnel;
- de financer la dépense à même le budget d'opération ou par la réserve financière intitulée « Entretien de bâtiment » en cas d'indisponibilité financière à la fin de l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-124

ACHAT D'UN CAMION AVEC SELLETTE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat d'un camion avec sellette;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la dépense;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat d'un camion avec sellette au montant de 60 000 \$, taxes en sus;
- de financer cette dépense à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-125

SIGNALISATION PERSONNALISÉE DE CERTAINS NOMS DE RUE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Municipalité souhaite mettre en œuvre un plan de renouvellement des panneaux de rue;

ATTENDU que l'un des objectifs de ce plan est de mettre en valeur certains endroits stratégiques par l'implantation d'une signalisation améliorée de noms de rues;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réalisation d'une première phase de remplacement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 19 579 \$, taxes en sus, pour la conception et l'implantation de 40 panneaux de rue personnalisés sur poteaux peints;
- de financer cette dépense à même le poste budgétaire « Fonds stratégique - 02 62900 970 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-126

TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE RÉJEAN ET 1^{RE} AVENUE EST : DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection sur la rue Réjean et 1^{re} Avenue Est;

ATTENDU que, par la résolution numéro 21-09-298, la Municipalité a octroyé un mandat de services professionnels à la firme WSP Canada inc. pour la préparation de plans et devis ainsi qu'à la préparation d'une demande d'autorisation auprès du MELCC dans le cadre du projet des travaux de réfection de la chaussée et du drainage de la rue Réjean et de la 1^{re} Avenue Est;

ATTENDU qu'une autorisation doit être obtenue du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de mandater la firme WSP Canada inc. afin de soumettre une demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec les travaux de réfection sur la rue Réjean et 1^{re} Avenue Est;
- de confirmer l'engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-127

TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR L'ALLÉE D'ACCÈS AU CENTRE DE TRANSFORMATION ET DE RÉFECTION SUR LA RUE RÉJEAN ET 1^{RE} AVENUE EST : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser les travaux de construction pour l'allée d'accès au Centre de transformation et de réfection sur la rue Réjean et 1^{re} Avenue Est;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lancer les processus d'appel d'offres pour les travaux de construction pour l'allée d'accès au Centre de transformation et les travaux de réfection sur la rue Réjean et 1^{re} Avenue Est.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-128

TRAVAUX À RÉALISER SUR LA RUE DES ÉCUREUILS ET SUR LES RUES RÉJEAN ET 1^{RE} AVENUE EST : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une caractérisation écologique est requise pour le dépôt d'une demande d'autorisation au MELCC pour le prolongement de la conduite d'eau potable incluant le drainage et le pavage de la rue des Écureuils ;

ATTENDU qu'une caractérisation écologique est requise pour le dépôt d'une demande d'autorisation au MELCC pour un nouveau bassin de rétention pour le secteur de la rue Réjean et 1^{re} avenue Est;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, suite à l'analyse des soumissions reçues et la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Gestizone au montant de 6 100 \$, taxes en sus, pour la caractérisation écologique dans le cadre des travaux à réaliser sur les rues des Écureuils, Réjean et 1^{re} avenue Est.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-129

FOURNITURE DE DIFFÉRENTS TYPES DE GRAVIER : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DES CONTRATS

Suite à nos divers appels d'offres sur invitation en vue d'obtenir des soumissions pour la fourniture de pierre, de granit et de gravier concassé pour la réalisation de divers travaux, les entreprises suivantes ont déposé, dans les délais prescrits. Tous ces fournisseurs nous proposent la fourniture de pierre, de granit et de gravier, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivants, lesquels prix comprennent le chargement, la pesée et toutes les taxes et redevances imposées.

Soumissionnaires	MG-20	MG-20b
Pavage Centre-Sud du Québec	13.50 \$	11.00 \$
Groupe Nadeau inc. (St-Méthode)	14.61 \$	12.91 \$
Groupe Nadeau inc. (Tring-Jonction)	-	10.61 \$
Les Entreprises ALO Pomerleau	13.80 \$	11.70 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	14.20 \$	10.45 \$
Sintra inc.	12.95 \$	9.45 \$
Excavation Maggy Beudet	14.61 \$	11.61 \$

Béton Provincial	14.10 \$	12.82 \$
------------------	----------	----------

Soumissionnaires	MG-56	MG-112
Pavage Centre-Sud du Québec	12.50 \$	11.00 \$
Groupe Nadeau inc. (St-Méthode)	12.61 \$	10.91 \$
Groupe Nadeau inc. (Tring-Jonction)	-	-
Les Entreprises ALO Pomerleau	-	9.95 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	10.75 \$	9.95 \$
Sintra inc.	11.00 \$	9.10 \$
Excavation Maggy Beaudet	11.86 \$	11.11 \$
Béton Provincial	13.15 \$	10.92 \$

Soumissionnaires	Pierre nette 5-14 mm	Pierre nette 5-20 mm	Pierre nette 10-20 mm	Pierre nette 14-20 mm	Pierre nette 18-24 mm	Pierre nette 5-10 mm
Pavage Centre-Sud du Québec	-	-	13.50 \$	-	-	13.00 \$
Groupe Nadeau inc. (St-Méthode)	10.91 \$	14.61 \$	-	14.61 \$	-	-
Groupe Nadeau inc. (Tring-Jonction)	14.61 \$	-	-	-	-	-
Les Entreprises ALO Pomerleau	-	13.00	-	-	12.30 \$	-
Excavation Pamphile Rodrigue	-	-	-	12.50 \$	-	-
Sintra inc.	-	-	-	-	-	-
Excavation Maggy Beaudet	20.61 \$	15.61 \$	-	13.61 \$	-	-
Béton Provincial	17.85 \$	16.60 \$	-	14.58 \$	-	-

ATTENDU l'intégration du critère « distance de transport du matériel » dans notre analyse, tel que stipulé dans le devis de soumission pour fonder notre décision. La charte à jour du MTQ est utilisée pour déterminer le critère « distance »;

ATTENDU la situation géographique des fournisseurs différents en fonction de notre territoire;

ATTENDU les besoins des différents travaux selon la catégorie de matériel demandé;

ATTENDU l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés au devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu, selon les recommandations du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, d'autoriser des dépenses maximales de 105 700 \$ par fournisseur et par type de matériaux fournis. Le fournisseur présentant le meilleur coût en tenant compte des coûts de transport avec le site des travaux d'entretien sera priorisé afin de réduire les coûts globaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-130

LOCATION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS DE MACHINERIE LOURDE : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres pour la location de divers équipements de machinerie lourde;

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Excavation Rodrigue & fils inc.	48 322.90 \$
Groupe Nadeau inc.	Non déposé

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'octroyer à Excavation Rodrigue & fils inc. au montant de 48 322.90 \$, taxes en sus, le contrat pour la location de divers équipements de machinerie lourde pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22-04-131 TRAVAUX À LA CASERNE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat et l'installation d'un système de dévidoir électrique suspendu au plafond de la caserne;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat et l'installation de six ventilateurs à la caserne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser une dépense de 5 902.50 \$, taxes en sus, pour l'installation et l'achat de six ventilateurs et d'un système de dévidoir électrique suspendu au plafond de la caserne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-132 ACHAT D'UNE ÉCHELLE POUR LE SSI : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU les obligations de procéder au remplacement de l'échelle de 45 pieds du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser une dépense de 5 305 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une échelle de 45 pieds pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-04-133 CAMPAGNE DE FINANCEMENT D'UN CABANON DES MARQUEURS AU TERRAIN DE BASEBALL DE SAINT-MÉTHODE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la campagne initiée par un citoyen pour amasser des fonds pour l'achat d'un cabanon des marqueurs au terrain de baseball à Saint-Méthode;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer la démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser une aide financière de 500 \$ pour l'achat d'un cabanon des marqueurs au terrain de baseball à Saint-Méthode.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-134

**INSTALLATION DE HAUT-PARLEURS À LA PATINOIRE DE SAINT-DANIEL :
AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU que le conseil souhaite réinstaller les haut-parleurs à la patinoire extérieure de Saint-Daniel;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la dépense;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 250 \$, taxes en sus, pour l'installation des haut-parleurs à la patinoire extérieure de Saint-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-135

REPLACEMENT DES CHANDAILS DE SOCCER : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU la nécessité de remplacer les gilets de soccer du Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser une dépense de 422.51 \$, taxes en sus, pour l'achat et la confection de chandails de soccer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-136

**GRAND TOUR VÉLO QUÉBEC : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT ET
DE L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ**

Le comité organisateur du Grand Tour vélo Québec avise que l'évènement se déroulera les 8 et 9 août 2022. Les dirigeants s'adressent à la Municipalité afin d'obtenir l'autorisation de tenir cet évènement sur le territoire et, pour la réalisation de l'évènement, demandent également l'autorisation d'utiliser des voies publiques municipales aux fins d'établir le parcours et l'utilisation des commodités municipales pour les participants.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la tenue du Grand Tour vélo Québec les 8 et 9 août 2022 sur le territoire municipal;
- d'autoriser l'utilisation des voies publiques de la Municipalité aux fins d'établir le parcours;
- d'autoriser l'utilisation des commodités municipales pour les participants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-137

DÉFI 4 VENTS : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT ET DE L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Le comité organisateur du Défi 4 Vents avise que l'évènement se déroulera le samedi 4 juin 2022. Les dirigeants s'adressent à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation de tenir cet évènement sur le territoire et, pour la réalisation de l'évènement, demandent également l'autorisation d'utiliser des voies publiques municipales aux fins d'établir le parcours.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser la tenue du Défi 4 Vents le 4 juin 2022 sur le territoire municipal et l'utilisation des voies publiques de la Municipalité aux fins d'établir le parcours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-04-138

ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA TENUE DU DÉFI 4 VENTS : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que l'organisation du Défi 4 Vents souhaite procéder à l'achat de matériel pour la tenue de l'évènement;

ATTENDU que ces équipements pourront être réutilisés à des fins municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 130 \$, taxes en sus, pour l'achat de matériel pour le Défi 4 Vents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

22-04-139

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de lever la séance à 20h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin